

# REGLEMENT PARTICULIER COURSE DE CÔTE VHC 2018

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile de **NORMANDIE** organise le **10 MAI 2018** en qualité d'organisateur Administratif une compétition automobile (Régionale) de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

### COURSE DE COTE VHC DE GISORS

Cette épreuve course de côte pour **La coupe de France de la montagne 2018- coefficient 1**  
**Le Championnat de la Ligue Régional de Normandie**  
**Challenge A.S.A Normandie**

Et pour le CHALLENGE INDICE DE PERFORMANCE (Uniquement en Championnat de France de la Montagne VHC)

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile *Normandie* en date du        sous le numéro        et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro en date du

#### Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) (nationale) (régionale) si doublure ou :

Présidente : **MAWDSLEY Françoise**

Membres : A.S.A de NORMANDIE

Secrétariat de l'épreuve, Adresse : **292 route de Dieppe 76960 Notre Dame de Bondeville**

Téléphone : **02.35.76.95.49 ou 06.10.41.46.18** .....

Fax : .....

Permanence du Rallye : .....

Lieu, date, horaire : .....

#### Organisateur technique

Nom : **CAMIER Patricia**

Adresse : **25 rue du Bois 27830 Neaufles St Martin**

#### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<b>M WICO Michel</b>	lic n° <b>2204</b>
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	<b>Mme MAWDSLEY Françoise</b>	lic n° <b>1653</b>
	<b>M PATIN Jean-Pierre</b>	lic n° <b>4183</b>
Directeur de Course	<b>M MAWSDLEY Erwin</b>	lic n° <b>228790</b>
Commissaire Technique responsable	<b>M BOGEMANS Christophe</b>	lic n° <b>44924</b>
Technique délégué par la FIA (si championnat FIA) .....		lic n
Chargé des relations avec les concurrents	<b>Mme MAWSDLEY Myriam</b>	lic n° <b>11115</b>

## 1.2P. HORAIRES

Parution du règlement : .....

Ouverture des engagements : **Dès la parution du présent règlement**

Clôture des engagements : **10 MAI 2018 à Minuit**

Vérifications administratives : **10 MAI 2018 de 7h00 à 9h17** Lieu : **Salle Charpillon Mairie de Gisors**

Vérifications techniques : **10 MAI 2018 de 7H15 à 9H30** Lieu : **au parc concurrents déviation Gisors**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le **10 MAI 2018 à 10 heures**

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : **10 MAI 2018 à 7h30** Lieu : **Mairie de Gisors**

Briefing Commissaires le : **10 MAI 2018 à 7h15** Lieu : **Mairie de Gisors**

Essais non chronométrés le : **10 MAI 2018 de 8h30 à 10 heures**

Essais chronométrés le : **10 MAI 2018 de 10h15 à 12 heures**

Briefing pilotes le : **10 MAI 2018 à 10 heures** Lieu : **Car Podium**

Départ 1<sup>ère</sup> montée à partir de : **14 heures**

Affichage des résultats provisoires le : **au pied de la cote et à la salle des fêtes de Gisors**

Podium le **10 MAI 2018 à 19h30**

Remise des prix le : **10 MAI 2018** à 19h30 Lieu : **Salle des Fêtes de Gisors**

## ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **20**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : N.A. (J1). B. & Classic de Compétition.

## ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

## ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

## ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

## ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte.

## ARTICLE 7P. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

## ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de la compétition (internationale) (nationale) (régionale) ou le règlement standard courses de côte, sauf les frais de participation qui sont fixés à **220 €** réduits à **110 €** avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : le **05 MAI 2018** à minuit (date du cachet de la poste faisant foi).  
Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à **5**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> et de la 10<sup>ème</sup> page du PTH.

## ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

## ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de la course de support (internationale) (nationale) ou le règlement standard Course de Côte.

## ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### **11.1P. DISPOSITIONS GENERALES**

Conforme au règlement standard Course de Côte.

### **11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **11.2.1P. Ordre de départ**

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve (internationale) (nationale) (régionale) s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

#### **11.2.2P. Essais**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

#### **11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements**

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

#### **11.2.4P. Numéros de course**

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) ou règlement standard Course de Côte,

**Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.**

### 11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Course de Côte.

### 11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve (internationale) (nationale) ou règlement standard Course de Côte.

### 11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Course de Côte.

### 11.2.8P. Classements

#### *Pour les essais chronométrés*

---

***Les N° 301 à 309 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

#### *Pour la course*

---

La compétition se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

**A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.**

**Elles devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement du Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement)
- Un classement Championnat de France de la Montagne VHC (éventuellement)
- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9,
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement pour le Challenge Indice de Performance.
- Un classement séparé pour les voitures des groupes N, A, (J1). B, Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France et de l'indice de performance de la Montagne VHC.

## ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents ***participants*** seront récompensés, ***suivant l'article 11*** du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC.

## ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le **10 MAI 2018** à **19h30** (Voir article 10 de la réglementation du Championnat de la Montagne VHC).

En cas d'épreuve de doublure, la distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve

A COMPLETER PAR LE COMMISSAIRE TECHNIQUE

CONCURRENT N°

GROUPE

CLASSE

SECURITE

Arceau .....	Rétroviseurs .....	Sièges .....
Harnais .....	Gants .....	Combinaisons .....
Pneus .....	Extincteur .....	Casques .....
Fixe-capot .....	Anneaux .....	Triangle .....
Feux .....	Stops .....	Clignotants .....
Observations .....		

VISUEL

Nom du pilote .....	Copilote .....
Plaques de rallye .....	Numéros .....
Publicité .....	
Observations .....	

VOITURE ADMISE

OUI - NON

Vérifié par :

Nom : .....

Signature

**ASA NORMANDIE**

et

**ECURIE PORTE NORMANDE**

**DEMANDE D'ENGAGEMENT**

**1<sup>ere</sup> COURSE DE CÔTE REGIONALE VHC DE GISORS**

**Judi 10 Mai 2018**

à poster dûment remplie avant le :

**5 mai 2018**

Le cachet de la poste faisant foi  
à l'adresse suivante :

**Mme CAMIER Patricia**

**25 Rue du Bois**

**27830 NEAUFLES SAINT MARTIN**

**Mail : patriciacamier.epn@gmail.com / Tel : 06.68.61.66.64**

La participation aux frais est :  
avec la publicité de l'Organisateur : **110€**  
sans la publicité de l'Organisateur : **220€**



Le titre de paiement à l'ordre de :

**ECURIE PORTE NORMANDE**

Engagement à retourner : <b>Mme CAMIER Patricia</b> 25 Rue du Bois 27830 NEAUFLES SAINT MARTIN Tel : 06.68.61.66.64	<b><u>MONTANT DE L'ENGAGEMENT :</u></b> 110€ avec publicité organisateur 220€ sans publicité organisateur  Avant le : <b>05 Mai 2018 Minuit</b>	Chèque à libeller à l'ordre de :  <b>ECURIE PORTE NORMANDE</b>
---	---	--

**CADRE RESERVE A L'ORGANISATION**

NUMERO	GROUPE	CLASSE	N° D'ORDRE	En cas de double monte, veuillez remplir 2 engagements. Indiquer 1er ou 2nd concurrent.	TRESORIER		VERIFICATIONS	
					Espèce :	ADMINISTRATIVES	TECHNIQUES	

 <b>1<sup>ere</sup> Course de côte Régionale VHC de GISORS</b> <b>10 MAI 2018</b> 		PILOTE		VOITURE	
		Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de licence		<b>SIGNATURE</b>	
		Nom		Marque :	
		Prénom		Type :	
		Adresse		Année :	
		Code Postal		Immatriculation :	
		Ville		Cylindrée réelle :	
		Téléphone		Nbre de cylindres :	
		Adresse E-Mail		N° de châssis :	
		N° Permis de conduire			
		Délivre par		N° de moteur :	
		Le		Turbo : OUI - NON	
		Code ASA			
		N° de Licence		Fiche d'homologation obligatoire :	
		Catégorie			
		ASA		Passport technique N° :	
		Ecurie			
		Groupe Sanguin Rhésus			

Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, ainsi que de la réglementation générale des courses de côte telles qu'elles ont été établies par la FFSA	<b><u>GROUPE</u></b>	<b><u>CLASSE</u></b>	<b><u>DOPAGE</u></b> : Par la présente, je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrai à tout contrôle de médecins accrédités.	Fait à ..... Le.../.../2018 <b><u>SIGNATURE :</u></b>
--	----------------------	----------------------	--	--